

Principales mesures de restriction en eau à respecter dans les Pyrénées-Orientales

Liberté Égalité Fraternité

Niveau: Alerte renforcée



Mesures d'interdiction des usages



Interdiction
d'arroser les
pelouses, massifs
fleuris, espaces verts,
rond-points



Interdiction d'arroser les potagers



Interdiction
d'arroser les terrains de sport
(Sauf terrain principal
accueillant des compétitions
nationales, de 22h à 02h)



Interdiction d'arroser les golfs (Sauf "greens et départs", de 22h à 02h)



Interdiction
de nettoyer les terrasses, façades et
voiries à l'exception des balayeuses
laveuses automatiques



Interdiction de nettoyer les véhicules, hors stations professionnelles



Interdiction de laver les bateaux de plaisance



Réduction minimale de 50 % des volumes prélevés pour les usages agricoles



de faire fonctionner les fontaines publiques et privées



d'utiliser les douches de plage



Interdiction de remplir et faire l'appoint en eau des piscines privées à usage unifamilial

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

Pour plus d'informations



www.pyrenees-orientales.gouv.fr

Conception et réalisation : DDTM66/SER/MCGS Version 23/02/23